

Domaine et Patrimoine**Arrêté portant constat d'abandon de biens sur le territoire communal pris dans le cadre de la procédure d'appréhension des biens sans maître****Arrêté n° 2024_127**

Le Maire de la commune de MARGAUX-CANTENAC (Gironde) identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 200 068 013,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1123-1 et l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 28 novembre 2023,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Considérant qu'il existe sur le territoire de la commune des biens apparaissant sans maître,

Vu la délibération n°2022_1810_01 du Conseil municipal en date du 18 octobre 2022 décidant l'ouverture de la procédure d'appréhension des biens sans maître situés sur le territoire de la commune.

ARRÊTE

Article 1 : Il est constaté que les parcelles ci-dessous désignées, sises sur la commune de MARGAUX-CANTENAC, ressortent au cadastre sans propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, ont été acquittées par un tiers ou se situent en dessous du seuil de recouvrement.

En conséquence, la procédure d'appréhension de biens sans maître est mise en œuvre par le présent arrêté sur les immeubles ci-dessous désignés, qui satisfont aux conditions de l'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques :

Lieu-dit	Section	N°	Surface initiale en m ²	Nature Cadastre
PALUE	091A	101	431	VI
PALUE	091A	102	429	T
PALUE	091A	115	339	VI
PALUE	091A	119	115	T
PALUE	091A	120	427	VI
PALU	091AB	58	334	S
VILLAGE D ISSAN	091AB	85	155	S
VILLAGE D ISSAN	091AB	87	335	S
VILLAGE D ISSAN	091AB	130	550	S
CAILLOU ROUGE	091AC	24	116	PA
ISSAN	091AC	52	251	VI
GUINOT	091AC	243	605	PA
PUIPUY	091AC	309	409	PA
PESEOU	091AE	19	2795	PA
PESEOU	091AE	27	568	PA
PESEOU	091AE	49	450	PA

Lieu-dit	Section	N°	Surface initiale en m ²	Nature Cadastreale
PESEOU	091AE	54	341	T
PESEOU	091AE	72	564	BT
PESEOU	091AE	73	148	BT
PESEOU	091AE	129	2 153	PA
BOIS DAUBIN	091AE	232	344	PA
CALOT	091AE	436	22	S
CALOT	091AE	437	345	PA
MATHEOU	091AI	128	47	PA
MATHEOU	091AI	129	59	VI
MATHEOU	091AI	159	266	VI
MATHEOU	091AI	175	328	PA
MATHEOU	091AI	184	77	VI
MATHEOU	091AI	214	86	PA
MATHEOU	091AI	215	108	PA
MATHEOU	091AI	221	324	PA
LAGUNEGRAND CANTENAC	091AK	90	280	S
LA GRAVE	091AK	167	363	VI
LA GRANDE QUEUE	091B	28	2 827	L
BARAIL DU MILIEU	091B	37	1 317	L
BARAIL DU MILIEU	091B	39	1 173	L
JEAN FAURE	091B	143	342	T
BARAIL DE L AIGUILLON	091B	307	1 395	L
BARAIL DE L AIGUILLON	091B	309	957	L
LA GRAVETTE	091D	33	4 172	BR
LE TENANT D AU MEY	091D	47	3 764	S
LA PUDOTE	091D	105	770	BT
LA PUDOTE	091D	108	1 540	BT
LA PUDOTE	091D	121	1 250	T
LE SAUSSINA	091D	136	4 880	BR
LE SAUSSINA	091D	142	1 204	BT
A PICHE LEIBRE	091D	199	627	VI
LES BOURIES	091D	261	798	T
LES BOURIES	091D	263	3 705	T
LES BOURIES	091D	270	1 034	T
LES BOURIES	091D	271	2 240	T
LES BOURIES	091D	280	1 132	T
LES BOURIES	091D	297	1 320	BR
PIGAYE	091D	333	1 210	BT
PICHIE	091D	355	970	S
BOIS DU MONTEIL	091D	370	6 740	BR
AU PIN	091D	400	2 857	BT
AU PIN	091D	403	2 480	BR
AU PIN	091D	427	310	BR
AU PIN	091D	441	6 031	BR
LA FONT DU LOUP	091D	445	630	BR
LA FONT DU LOUP	091D	489	3 580	S
LE TENANT D AU MEY	091D	495	2 960	BR

Lieu-dit	Section	N°	Surface initiale en m ²	Nature Cadastreale
RICHENEDE	091E	2	3 555	BR
CARREYROT	091E	46	1 833	BR
LES EYCARDS	091E	134	2 422	T
PUJEAU DE MONCABON	091E	179	1 642	BT
PUJEAU DE MONCABON	091E	180	4 081	BR
PUJEAU DE MONCABON	091E	189	2 226	BR
PUJEAU DE MONCABON	091E	190	2 311	BR
PUJEAU DE MONCABON	091E	193	2 053	BR
AUX PUIITS DES PLANQUES	091E	223	4 455	L
LA HALLE	AC	91	100	L
LA HALLE	AC	111	36	S
LA HALLE	AC	150	298	L
SEGONES	AD	22	108	L
CASTELNEOU-NORD	AE	16	48	L
CASTELNEOU-SUD	AE	117	140	L
CASTELNEOU-SUD	AE	146	202	J
CASTELNEOU-SUD	AE	147	140	S
CASTELNEOU-SUD	AE	152	190	P
CASTELNEOU-SUD	AE	154	585	VI
LE BARAILLOT-SUD	AE	173	805	PC
LE BARAILLOT-SUD	AE	174	286	PC
LE BARAILLOT-SUD	AE	176	1 305	PC
LE BARAILLOT-SUD	AE	212	91	PC
LE MATHA	AI	11	283	VI
LE MATHA	AI	99	375	PC
LES DOUMENS	AI	177	270	J
LAGUNEGRAND MARGAUX	AI	477	658	T
Superficie total en m ²			108 877	

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune / publié sur le site internet de la commune
- Publié dans un journal d'annonces légales habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales
- Notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu
- Notifié à l'habitant ou l'exploitant, si l'immeuble est habité ou exploité, ainsi qu'au tiers ayant acquitté les taxes foncières
- Notifié au Représentant de l'Etat dans le département

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble sera présumé sans maître et pourra être incorporé au domaine communal, dans le respect de la procédure fixée à cet effet par le code général de la propriété des personnes publiques

Article 4 : Madame le Maire de MARGAUX-CANTENAC est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Margaux-Cantenac, le 11 Octobre 2024
 Le Maire,


 Sophie MARTIN
